Image not found or type unknown

Un homme de confiance peut demander un acte medical expressement refuse

Par **RosaDroit**, le **02/10/2021** à **07:47**

Bonjour,

Mon parrain âgé avait un homme de confiance.
Il était terrorisé par la dépendance et a expréssement dit qu'il ne voulait pas d'actes de réanimation par exemple en cas d'arrêt cardiaque à cause des risques.

Son homme de confiance **a délibérément décidé d'ordonner une réa** quand de cas est arrivé

en précisant qu'il en prenait la responsabilité.

ça s'est bien terminé mais mon du coup mon parrain a modifié son testament et lui a tout légué alors que en fait ce monsieur n'aurait subi aucune conséquence si mon oncle était devenu dépendant!

Si il était resté dépendant moi j' aurais eu de gros soucis.

Un homme de confiance a- t - il le droit de faire ce qu'il a fait ?

Par **Marck.ESP**, le **02/10/2021** à **08:44**

Bonjour
Rien ne lui interdisait, sur le plan juridique, prendre la décision d'accepter la réanimation. Décision semble-t-il appréciée par le malade, qui a par la suite testé en faveur de cette personne.

Sur le plan humain, 'si le proche doit être consulté, le médecin n’est toutefois pas obligé de suivre son avis et demeure responsable de ses choix. Le professionnel de santé lui délivre l’information oralement. Le proche n’a pas accès au dossier du patient.

Pour le reste, Nous ne traitons pas des aspects psychologiques.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés